



Association CAB Golf - Brive
Chemin de la Jargasse
19100 BRIVE
Tél : 05 55 85 22 59
Email : cabgolf@orange.fr

COMPTE-RENDU de la REUNION du BUREAU + Ecole de golf 18 juillet 2023

Table des matières

1. Réclamation.....	2
2. Abonnement au parcours pour les enfants.....	2
3. Calendrier de l'enseignement pour la prochaine saison.....	2
4. Compétitions école de golf.....	2
5. « Sport dans ma ville »	3
6. Grand prix jeunes à Aubazine.....	3
7. Golf et établissements scolaires.....	3
8. Equipement des bénévoles	3
9. Devenir du parcours et du restaurant du golf.....	3

La séance est ouverte le mardi 18 juillet 202 à 9h 05.

Le secrétariat de séance est assuré par René BUISSON.

Membres du Bureau		Présents	Excusés
Président du CAB GOLF CLUB	Philippe EMERIT	X	
Trésorier	Philippe BRILLANT	X	
Joutes golfigues	Marcel BRENNER	X	
Secrétaire du CAB GOLF CLUB	René BUISSON	X	
Equipes féminines	Joëlle PETIT		X
Ecole de golf	Chantal CORDIER	X	
Equipe 1	Grégory VERDOUX		X
Relations extérieures	Fabien LOICQ	X	
	Frédérique MEUNIER		X

Commission sportive / Ecole de golf		Présents	Excusés
Animation	Philippe GERALD		X
Accompagnement école de golf et gestion des compétitions	Sylvie BUISSON	X	
Professeur de golf	Jérôme CANTAGREL	X	
Bénévole Ecole de golf	Christine OSTAPIW	X	
	Annie PRUDENT FERAL	X	
	Roger FAURE	X	
	Jean-Claude PESTOURIE		X
Invités		Présents	Excusés
Assistante	Sabine TRAUCOU	X	

Cette réunion de bureau se déroule sur la terrasse du restaurant du golf.

1. Réclamation

Un mail a été lu qui pose la question sur l'efficacité de l'enseignement à l'école de golf. Afin de clarifier la situation, Jérôme a proposé une entrevue avec ce dernier et le Président.

1 l'article « ESPECE MENACEE : le bénévole des milieux associatifs ». (cf annexe)

2. Abonnement au parcours pour les enfants

Un certain nombre de parents ne comprennent pas pourquoi il paye un abonnement alors qu'il ne l'utilise pas. Ce tarif préférentiel (90€ au lieu de 140€) a été proposé par la Mairie afin de faciliter l'accès au parcours des jeunes de l'école à condition que tous les enfants le prennent. Actuellement, 3 ou 4 joueurs en profitent. Afin de contenter un maximum de personnes, le bureau a décidé d'abandonner ce tarif et prendra en charge pour les jeunes dont les parents ne sont pas abonnés, la différence ; soit 50€

3. Calendrier de l'enseignement pour la prochaine saison

La taille des groupes est de 8 enfants par groupe (actuellement 43 enfants inscrits).

Nous reconduisons les samedis avant les vacances scolaires, sinon la fin de saison est trop tardive et les enfants ne sont plus présents aux dernières séances fin juin début juillet.

4 groupes le mercredi et le groupe « compétition » le samedi de 13h30 à 16 heures.

Les inscriptions à l'école de golf auront lieu le mercredi 6 septembre et le samedi 9 septembre 2023.

4. Compétitions école de golf

Monsieur DELARUE demande à Jérôme le prévisionnel des activités de l'école de golf, ce qui est difficile à établir des mois à l'avance car les activités peuvent se dérouler en extérieur, en intérieur, au practice en fonction du temps.

A noter que le travail en intérieur sur les règles de golf fait partie intégrante de l'enseignement

Il est possible de faire des compétitions (par exemple inter-écoles de golf) sans prise de green-fee si Jérôme accompagne les enfants.

Chantal CORDIER indique la procédure à suivre pour enregistrer les résultats des compétitions de l'école de golf dans le cadre du « Challenge des écoles de golf »

5. « Sport dans ma ville »

Cette manifestation est fixée au samedi 2 septembre 2023.

6. Grand prix jeunes à Aubazine

Le Grand prix jeunes (U10 et U12) se déroulera à Aubazine les vendredi 25 et samedi 26 août 2023.

Éric VINATIER fait appel aux bénévoles et demande qu'ils se signalent auprès de Sabine avant le 29 juillet.

7. Golf et établissements scolaires

Fabien LOICQ nous présentera en septembre un projet de pratique du golf en milieu scolaire en lien avec l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), l'Education nationale et la FFG.

Ce projet sera mis en œuvre en avril-mai 2024 et fera appel à des golfeurs bénévoles pouvant accompagner des enseignants en milieu scolaire pour la pratique du golf.

8. Equipement des bénévoles

Les bénévoles vont recevoir une dotation de maillot et de coupe-vent.

Un repas est prévu pour les bénévoles et le Bureau le 6 septembre, jour des inscriptions à l'école de golf pour lancer la saison.

Sabine va lancer une invitation pour recruter de futurs bénévoles parmi les membres de l'Association.

9. Devenir du parcours et du restaurant du golf.

Un nouvel appel à candidatures a été lancé avec date butée fixée au 17 juillet 2023 pour une exploitation du restaurant sur 14 mois.

Voir Annexe 2.

Une possible reprise du golf devraient être lancées en septembre ou octobre sous forme d'une délégation de service public par exemple.

Fin de la réunion à 10 h 50.

ANNEXE 1 : ESPECE MENACEE : le bénévole des milieux associatifs

Le bénévole (activus benevolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères ; les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation". On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.

Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de son temps, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui -se posent au jour le jour. L'ennemi héréditaire du bénévole est le "yaqua ", (nom populaire) dont les origines n'ont pu être, à ce jour, déterminées : le "yaqua " est aussi un mammifère bipède, mais il se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que 3 mots, "y'a qu'à " ce qui explique son nom.

Le "yaqua ", bien abrité dans la cité anonyme, attend le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave : "le découragement".

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles rapidement : absences de plus en plus fréquentes aux réunions, intérêt croissant pour son jardin, sourire attendri devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vif exercé par un bon fauteuil et la télévision, sur le sujet atteint.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, et il n'est pas impossible que, dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arriveront plus à se reproduire.

Les "yaqua " avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie le passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

ANNEXE 1 :

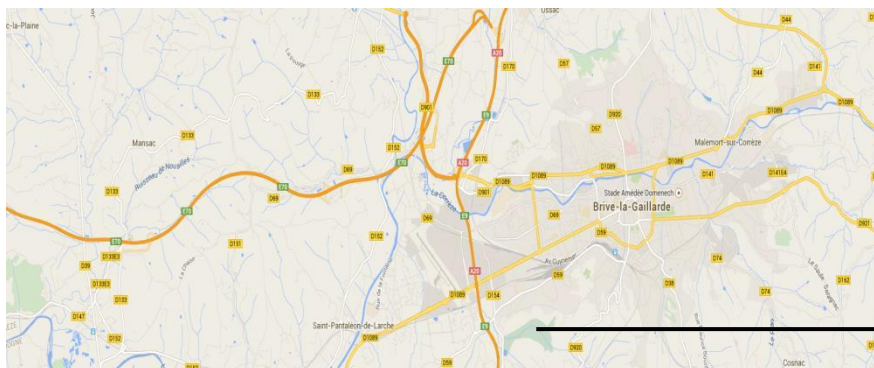
Avis d'appel à candidatures pour l'exploitation d'un bar/restaurant situé au Golf municipal de Brive-Planchetorte

• **Objet de la prestation**

La commune de Brive envisage de confier l'exploitation et la gestion du bar-restaurant à un professionnel au moyen d'une convention d'occupation du domaine public.

• **Lieu d'exécution**

Situation



Golf municipal de
Brive-Planchetorte

• **Localisation**

Construit à partir de 1992 et mis en service en 1994, le golf 18 trous de Brive-Planchetorte est implanté dans un très beau site, à proximité du centre-ville, du croisement autoroutier, du lac du Causse et de l'aéroport.

La vallée de Planchetorte est le cadre naturel verdoyant dans lequel s'inscrit le parcours de golf. Les forêts environnantes et le paisible écoulement du ruisseau « Planchetorte » apportent une douce quiétude à votre partie de golf autant qu'ils participent à la difficulté et à l'agrément du jeu.

Le bâtiment accueillant le bar/restaurant du golf municipal de Planchetorte est localisé à l'entrée du site.

Il se situe sur un parcours de 18 trous mis en conformité avec les standards nationaux et dispose de deux practices (dont un municipal), de deux greens d'entraînement, et d'un putting green. Il est implanté à 10 mn du centre-ville de Brive et à 3 mn du Parc d'entreprises de Brive Ouest, à proximité des autoroutes.

• **Présentation du local (cf. plan joint)**

L'activité bar/restaurant sera installée dans le bâtiment principal, construit au début des années 1990 se partageant sur deux niveaux :

- Un rez-de-jardin dédié à la zone vestiaires, accueil et administration du golf,
- Un rez-de-chaussée entièrement consacré à la gestion du bar restaurant.

Ceux-ci sont totalement dissociés et indépendants pour les accès et les fluides : compteurs électriques, eau et gaz indépendants, chaudière gaz indépendante (chauffage et ECS).

L'étage dédié au bar/restaurant est classé actuellement comme Etablissement Recevant du Public (ERP) de 4^{ème} catégorie, type N (restaurants et débits de boisson), établissement accessible aux personnes handicapées.

Des travaux de mise aux normes ont été pris en charge par la commune de Brive, aux termes desquels les locaux du bar restaurant, d'une surface d'environ 330 m² se composeront comme suit :

- Une entrée de 20 m² avec un auvent de 15m²,

- Un bureau n°1 à usage de réserve de 10 m²,
- Un bureau n°2 de 22 m²,
- Une première salle n°1 bar/restaurant d'environ 101 m²,
- Une deuxième salle n°2 bar/restaurant d'environ 115 m² avec un bar,
- Une cuisine aménagée de 46 m²,
- Des vestiaires pour le personnel (femmes 3 m², hommes 2.30 m²),
- Deux sanitaires mixtes adaptés au handicap (un pour le personnel de 6 m², un pour le public de 11 m²).

Il convient de rajouter à ce descriptif des espaces extérieurs :

- Une terrasse en hauteur de 60 m² environ desservie par de larges baies vitrées, orientée au nord, permettant une vue superbe sur le parcours,
- Une terrasse de plain-pied, engazonnée, orientation sud de 105 m² située à proximité directe de l'actuel bar.

L'équipement mobilier de la cuisine comporte un piano de cuisson gaz, une hotte, un lave-vaisselle, des tables de travail inox, une armoire frigorifique positive 1 porte, une armoire frigorifique négative 1 porte, deux armoires hautes inox de rangement (épicerie et vaisselle), un four à air pulsé, une friteuse, un grill, un chauffe-assiette

Le bar, quant à lui, est notamment équipé d'un évier 2 bacs avec paillasse et de desserts réfrigérés, d'une machine à glaçons et d'un lave verre.

Il sera laissé à l'appréciation du preneur le choix d'utiliser ou non le mobilier existant. (Tables, chaises, banquette). Dans l'affirmative, il lui sera mis à disposition en l'état gracieusement.

La signalétique commerciale du preneur devra être réalisée en accord avec la municipalité et les autorisations nécessaires délivrées par le service urbanisme (périmètre soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France).

Le site est desservi par deux parkings : celui situé en contrebas du bâtiment (une cinquantaine de places) à proximité de l'accueil du golf, de l'accès au parcours et du practice municipal est naturellement dédié à la clientèle sportive.

A l'entrée du site, une cinquantaine de places sont en proximité directe du bar/restaurant.

• **Visite des locaux**

Une visite est possible ; vous pouvez prendre contact avec Sylvie Dinard, Directrice du Golf municipal de Brive-Planchetorte au 05 55 87 57 57.

Il vous sera remis alors un certificat attestant de cette visite.

• **Licence débit de boisson**

La licence IV, dont la ville est propriétaire, sera mise à disposition du preneur sous réserve de l'obtention par ce dernier de la dérogation nécessaire pour l'exploiter.

• **Information sur l'activité du golf**

○ **Estimation du volume d'activités**

Au-delà des 360 abonnés (en 2022) et des golfeurs occasionnels (environ 2000 par an), le bar restaurant, de par sa situation a vocation à accueillir une variété de publics : particuliers, séminaires d'entreprises, travailleurs venant de la zone d'activités de proximité, clientèle de passage grâce au nœud autoroutier A20/A89 notamment.

Des activités seront liées aux manifestations golifiques organisées par l'association résidente pour une quarantaine de compétitions de niveau local et régional organisées par le club résident, qui attirent chacune entre 50 et 100 personnes et pour lesquelles le candidat devra s'entendre avec l'association résidente sur une offre de service (remise de prix, type de prestations, etc.).

○ **Information sur l'ouverture du golf**

Le golf est un équipement ouvert 362 jours sur 365 (fermeture le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre) avec une activité qui varie selon la saisonnalité (plus intense entre mars et novembre).

Lors de la saison estivale, les golfeurs peuvent être présents dès 7H30 jusqu'à 21H00. L'affluence de

la clientèle golfique est plus importante les week-ends, et les jours de compétitions : dimanche et jeudi à Brive.

Traditionnellement, les restaurants exploités sur des golfs proposent en période creuse une fermeture hebdomadaire le mardi.

○ **Exploitation**

Date de début : 1^{er} octobre 2023

fin de l'exploitation : 31 décembre 2024

Procédure

Avis d'Appel à candidatures

Date limite de remise des candidatures : 17 juillet à 12h00

○ **Documents à fournir :**

1 – un courrier adressé à Monsieur le Maire de Brive indiquant votre souhait de candidater ;

2 – un curriculum vitae présentant vos références ;

3 – le projet exposé dans un document présentant notamment :

- a. Le concept détaillé et décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées,
- b. Les jours et horaires d'ouverture envisagés, adaptée à la clientèle visée
- c. Un extrait de la carte proposée et du (ou des) menu(s), notamment tarifs et type de produits,
- d. Un budget prévisionnel d'activité,
- e. Une proposition de redevance annuelle à payer à la commune de Brive pouvant inclure une partie fixe et/ou une partie variable, qui pourrait être fonction du chiffre d'affaires,
- f. Un extrait Kbis
- g. Tout document que vous jugerez utile à votre candidature.

○ **Conditions d'attribution**

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon trois critères :

- Concept et adéquation de l'offre à la clientèle visée (pondération de 40%) ;
- Expérience et références du candidat (pondération 30%) ;
- Qualité des produits et des prestations proposées (30%).

Le lauréat sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre.

La Commune de Brive se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune de Brive se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire
Direction des Affaires Juridiques
Place Jean Charbonnel
BP80 433
19312 Brive CEDEX**

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir ».

Ou par courriel :

Celine.charliat@agglodebrive.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- La Direction du Golf municipal par téléphone au 05 55 87 57 57 ou par mail : sylvie.dinard@brive.fr
- La Direction des Affaires Juridiques de la commune de Brive au 05 55 18 16 26 ou par mail : celine.charliat@agglodebrive.fr

GOLF DE PLANCHETORTE
 PROJET RESTAURANT
 REZ-DE-CHAUSSEE
 Ech : 1/100

